

## Extrait d'acte de naissance

### Comment choisir son service civique ?

Mis à jour le 01 février 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Toutes les missions de service civique, qu'elles se déroulent en France ou à l'étranger, présentent un caractère d'intérêt général. S'agissant des conditions de recrutement et des modalités d'accomplissement, celles-ci diffèrent suivant le dispositif choisi.

Différences entre les différents contrats de service civique

Type de service civique	Âge	Conditions de diplôme	Durée	Indemnisation (mensuelle)	Lieu d'accueil	Détails du contrat
<b>Engagement de service civique (ESC)</b>	De 16 à 25 ans	Aucune	6 à 12 mois	513,31 € (+ 107,67 € en cas de difficultés sociales)	France ou étranger	<u>Engagement de service civique</u> (particuliers)
<b>Volontariat associatif</b>	Plus de 25 ans	Aucune	6 à 24 mois	Entre 116,85 € et 782,49 €	France ou étranger	<u>Volontariat associatif</u> (particuliers)
<b>Service volontaire européen (SVE)</b>	De 18 à 30 ans (17 à 30 ans pour les jeunes en difficultés)	Aucune	2 semaines à 12 mois selon le projet	Entre 50 € et 160 €, selon le pays	Étranger	<u>Service volontaire européen</u> (particuliers)

Type de service civique	Âge	Conditions de diplôme	Durée	Indemnisation (mensuelle)	Lieu d'accueil	Détails du contrat
<b>Volontariat international en entreprise (VIE)</b>	De 18 à 28 ans	Étudiant ou diplômé en recherche d'emploi	6 à 24 mois	Entre 731,03 ¤ et 3 681,64 ¤ selon le pays	Étranger	<u>Volontariat international en entreprise</u> (particuliers)
<b>Volontariat international en administration (VIA)</b>	De 18 à 28 ans	Étudiant ou diplômé en recherche d'emploi	6 à 24 mois	Entre 853,31 ¤ et 4 103,64 ¤ selon le pays	Étranger	<u>Volontariat international en administration</u> (particuliers)
<b>Volontariat de solidarité internationale (VSI)</b>	Plus de 18 ans, sans âge limite	Être sans activité professionnelle	6 à 24 mois	Entre 100,00 ¤ et 813,07 ¤ selon le pays	Étranger	<u>Volontariat de solidarité internationale</u> (particuliers)

## Pour en savoir plus

- [Charte des valeurs du service civique](#) - Information pratique - Agence du service civique

## Où s'adresser ?

## Références

- [Code du service national : article L120-1](#) - Dispositions générales relatives au service civique
- [Code de l'éducation : articles L313-1 à L313-8](#) - Information et orientation scolaires
- [Code de la sécurité sociale : articles L311-1 à L311-11](#) - Dispositions relatives aux assurances sociales et à diverses catégories de personnes rattachées au régime général
- [Code de la sécurité sociale : articles L412-8 à L412-9](#) - Dispositions applicables à diverses catégories de bénéficiaires
- [Code général des impôts : articles 79 à 81 ter](#) - Définition des revenus imposables



***Mairie  
de Nargis***

*1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F15834>